Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250605-2025_DELIB_78-DE

BUREAU DE TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME
Séance du 05 juin 2025

Date de convocation : 28 mai 2025
Date d'affichage : 06 juin 2025

Nombre de membres :

Inscrits	: 18
Présents	: 10
Absents	: 8
Votants	: 10
Pour	: 10
Contre	: 0
Abstention	: 0

Extrait du registre des délibérations

Objet : Autorisation de prise de participation de la SEM SOMME ENERGIES dans une société commune avec VEOLIA

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 05 juin à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Patrick DESSEAUX, 3ème Vice-Président.

Etaient présents : M. Yves MONIN, M. Jean-Marie MACHAT, Mme Virginie SANNIER, M. Francis HOUSSE, Mme Gaëlle PAYS, M. Bruno ETEVE, M. Dominique CAMUS, M. Didier FRANCOIS.

Etaient absents et excusés : M. Franck BEAUVARLET M. Alain SURHOMME, M. Michel DESTOMBES, M. Jean-Paul LECOMTE, M. Jean-Jacques STOTER, M. Alain SAVOIE, M. Daniel CAVE, M. Nicolas PLE.

M. Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

M. Patrick DESSEAUX est nommé président de séance.

La séance étant ouverte, le Président explique que la SEM Somme Energies, comme Véolia, sont sollicitées par des communes ou intercommunalités qui souhaitent que des productions d'énergie renouvelable soient mises en place sur les sites de production et distribution d'eau potable ou de collecte et traitement des eaux usées.

Les stations d'épuration sont notamment des sites gros consommateurs d'électricité, et la mise en place sur site de panneaux photovoltaïques au sol ou sur trackers peut permettre de couvrir une part significative des besoins en électricité, contribuer à l'amélioration du bilan carbone et à la maîtrise des coûts du service.

Après concertation, la SEM Somme Energies et Véolia projettent la création d'une société commune pour répondre à cette attente.

Cette société commune pourrait initialement porter jusqu'à une vingtaine de projets pour un investissement total de l'ordre d'un million d'euros.

Le financement prévisionnel sera assuré par des capitaux et compte courant d'associés apportés par les fondateurs de la société et de l'emprunt.

Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250605-2025_DELIB_78-DE

…/…

La SEM Somme Energies est susceptible initialement de participer dans cette société à hauteur de 300 000 €, en capital et compte courant associé.

Le Conseil d'administration de la SEM Somme Energies a délibéré favorablement le 13 mars 2025 pour cette prise de participation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de Territoire d'Energie Somme en date du 4 octobre 2024 ;

Vu les projets présentés par la SEM Somme Energies dont Territoire d'Energie Somme est actionnaire à hauteur de 75% du capital ;

Considérant que la SEM Somme Energies vise à massifier les énergies renouvelables et améliorer le mix énergétique sur le territoire de la Somme ;

Considérant que ses missions incluent le financement de projets de production d'énergies renouvelables, le codéveloppement de ces projets avec des partenaires, et la sensibilisation de publics ;

Considérant que la SEM Somme Energies accompagne également les collectivités et entreprises sur les projets EnR ;

Considérant que ce projet est au service des territoires et bénéficie d'une adhésion locale ;

Considérant que l'entrée de Somme Energies au capital de cette société de projet est pertinente et bénéfique pour la collectivité ;

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré :

- Autorise cette prise de participation de la SEM Somme Energies dans une société commune à créer avec Véolia pour produire de l'énergie renouvelable au niveau des sites de production et de distribution d'eau potable ou de collecte et de traitement des eaux usées.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président

Territoire d'Energie Somme
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Patrick DESSEAUX